



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

## Préavis No 26/90

**Concerne :** Manifestations liées à la commémoration du 700ème anniversaire de la Confédération en 1991 - Demande d'un crédit de fr. 56'000.--.

Municipal responsable : M. André MEYLAN

Monsieur le Président, Mesdames,  
Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers,

## INTRODUCTION

Si, sur le plan national, les manifestations prévues pour commémorer le 700ème anniversaire de la Confédération n'ont guère rencontré d'enthousiasme, chacun dans son canton, sa région ou sa commune entend que cet événement soit célébré. Ainsi, au cours de ces derniers mois, notre commune a été appelée à participer financièrement à plusieurs manifestations qui auront lieu en 1991. Et la dernière sollicitation vient du Théâtre Amateur de Prangins (TAP) qui, avec le concours des diverses sociétés locales, entend que Prangins ait aussi "sa" fête. Vu le montant de la couverture financière demandé pour cette dernière manifestation, la Municipalité a souhaité présenter un préavis faisant état de l'ensemble des crédits qui devraient être accordés, tout en étant consciente que la plupart d'entre eux relèvent de sa seule compétence. Ils sont présentés ci-dessous dans l'ordre chronologique des manifestations envisagées.

### 1.- Feux d'alarme 1991

Si en 1991 des festivités sont prévues pour commémorer le 700ème anniversaire de la Confédération, il faut y ajouter le 800ème anniversaire de Berne. Le canton de Vaud a, après quelques réticences, accepté de participer au rétablissement de l'ensemble du réseau des signaux d'alarme de l'ancienne République de Berne, opération qui se déroulera en juin sur les territoires des cantons de Vaud, Fribourg, Berne, Soleure et Argovie.

Prangins figure sur le réseau des "feux d'alarme", le site d'un tel feu étant situé à l'embouchure de la Promenthouse. Dans le canton de Vaud, la reconstitution du réseau des "feux d'alarme" a été confiée à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et la mise en

place du feu, le feu lui-même et sa surveillance comme la remise en état des lieux au corps des sapeurs-pompiers.

Pour notre commune, le coût de cette opération de solidarité confédérale est estimé à fr. 2'500.--.

## **2.- Fête du 1er août pour les communes du district de Nyon à St-Cergue**

L'après-midi de la Fête nationale, il est prévu d'organiser à St-Cergue une manifestation régionale regroupant toutes les communes du district de Nyon. Cette fête sera gratuite, tout comme le train pour s'y rendre.

Les syndicats du district, réunis en assemblée le 17 mai 1990, ont décidé de participer aux frais d'organisation de cette commémoration officielle par fr. 1.50 par habitant, soit pour la commune de Prangins fr. 4'000.--.

## **3.- Paléo - Grande fête de la jeunesse**

Profitant de l'ensemble des installations du "Paleo Festival" qui se déroulera à Nyon du 25 au 28 juillet 1991, les organisateurs de ce grand rassemblement musical ont proposé d'organiser le 1er août 1991 une grande fête de la jeunesse à l'occasion de la commémoration du 700ème anniversaire de la Confédération. Cette manifestation sera avant tout musicale et proposera une douzaine de groupes suisses et étrangers sur les trois scènes, pour se terminer par un grand feu d'artifice.

Cette manifestation, prévue pour un public jeune mais sans exclure les amateurs de tous âges, devrait attirer entre dix et quinze mille personnes. Elle sera gratuite tout comme le transport par une navette du "Nyon - St-Cergue".

D'un coût global budgété à fr. 420'000.--, cette fête pourra être organisée grâce notamment au soutien financier du canton de Vaud et de la ville de Nyon. Lors de l'assemblée des syndicats du 12 juin 1989, il a été proposé aux communes d'octroyer une participation de l'ordre de fr. 2.-- par habitant, soit pour notre commune environ fr. 5'300.--.

## **4.- Journée de rencontre à son lieu d'origine**

Dans le cadre d'"Action Rencontre 91" fondée en 1988 dans le cadre du 700ème anniversaire de la Confédération par plus de 70 organisations et associations, il a été lancé l'idée de "Journée de rencontre à son lieu d'origine". En fait, il est proposé que chaque commune, à l'occasion d'une manifestation, accueille les citoyennes et citoyens vivant en dehors de leur lieu d'origine.

Pour Prangins, c'est l'Union des sociétés locales (USL) qui a accepté de mettre sur pied cette rencontre des "Pranginois de l'extérieur". Si les modalités des festivités ne sont pas encore arrêtées dans le détail, il est prévu de recevoir les personnes originaires de Prangins et domiciliées à l'extérieur le samedi 7 septembre 1991 dans le cadre de la "Fête au village".

Les premières estimations font que l'on peut s'attendre à la venue à Prangins de quelque 30 personnes auxquelles la commune a accepté d'offrir le repas de midi en plus d'un souvenir pour leur pèlerinage en notre village.

Le coût de cette "Journée de rencontre à son lieu d'origine" est évalué, pour la commune de Prangins, à fr. 3'500.--.

### 5.- Spectacle "Ramuz 1991" - "La guerre aux papiers"

En date du 31 juillet 1990, la Municipalité a reçu du Théâtre Amateur Prangins (TAP) une longue lettre signée de M. Jean-Daniel MOTTIER, dont nous vous donnons ci-dessous un large extrait :

#### "Idée générale :

Durant quelques soirées en septembre 1991, il sera créé, au centre de notre village, un "spectacle-fête" original. Le TAP, moteur de l'entreprise, désire associer au projet le plus grand nombre de gens, notamment d'autres sociétés locales.

#### Le sujet :

Il s'agit d'adapter pour le théâtre "la Guerre aux Papiers" de C.-F. Ramuz. C'est une page d'histoire de notre canton qui n'est encore qu'une vague République lémanique, puisque nous sommes en 1802. Elle raconte la révolte des villages vaudois contre l'incertitude des temps et la menace de voir réapparaître les dîmes qui, si elles avaient été théoriquement supprimées à la Révolution, pouvaient ressurgir à tout moment, car les parchemins et autres papiers existaient encore, enfermés qu'ils étaient dans des coffres, dans les châteaux, aux mains des propriétaires. Alors partout dans le pays, les braves paysans se rassemblèrent en comités secrets et bientôt on entendit un peu partout ce cri : "PAIX AUX HOMMES, GUERRE AUX PAPIERS !" C'est cette histoire, admirablement écrite par Ramuz, que le TAP désire raconter aux gens en faisant revivre sous leurs yeux les scènes les plus marquantes de cette flambée.

#### Le lieu scénique :

La "Guerre aux Papiers" se passe dans un village. Notre magnifique centre de village sera utilisé pour faire revivre l'action dramatique en plusieurs lieux scéniques. Le public pourra se déplacer et le Château exploité.

#### Les moyens :

Une quinzaine de comédiennes et comédiens, un chœur de paysannes et paysans, un orchestre champêtre, de très gros moyens d'éclairage, une bande-son très importante, des costumes nombreux, des accessoires d'époque indispensables, l'apport d'une chorégraphie et bien sûr d'un metteur en scène, d'un dramaturge permettront de réaliser cette grande aventure.

#### Le metteur en scène :

Il sera fait appel à M. Gérard DEMIERRE, metteur en scène et animateur confirmé, qui sera assisté par M. J.-D. MOTTIER.

#### Conclusions :

Il s'agit-là d'une véritable création originale. Elle devra honorer C.-F. Ramuz, un de nos plus grands écrivains, et aussi Prangins, dont le passé historique est très riche. Elle devra aussi rassembler, dans un esprit de fête, tous les habitants de notre commune et également nos amis du district et d'ailleurs."

Dans cette présentation de la mise en scène d'un épisode de la guerre des Bourla-Papey, la Municipalité a souhaité que cette "fête-spectacle" soit celle de notre village et de l'ensemble de ses sociétés locales. Aussi, si le TAP reste le maître d'oeuvre de "La Guerre aux Papiers", Elle a tenu à avoir l'accord des autres sociétés au travers de l'USL.

Une telle manifestation ne va pas sans occasionner des frais et, suite au budget qui a été produit, la Municipalité a, dans sa séance du 3 septembre 1990, décidé qu'une réponse favorable devait être apportée à la demande d'aide financière qui lui était présentée.

Aussi, compte tenu du montant présumé du déficit - celui-ci pouvant sensiblement varier en fonction des conditions météorologiques pour un spectacle de plein air prévu en six représentations - la Municipalité requiert de pouvoir accorder aux organisateurs de cette "fête-spectacle" une garantie financière maximale de fr. 40'000.--.

### CONCLUSION GENERALE

Les cinq manifestations mentionnées ci-dessus sont le reflet des activités prévues dans le cadre ou avec la participation de notre commune pour commémorer le 700ème anniversaire de la Confédération en 1991. Si deux d'entre elles ont lieu le 1er août, cela n'empêchera nullement la célébration de la Fête nationale à Prangins au soir de cette journée. Il est entendu que la fête du 1er août au village reste programmée afin de ne pas rompre avec la tradition.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des données fournies, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 26/90 relatif à l'aide financière aux manifestations liées à la commémoration du 700ème anniversaire de la Confédération en 1991, soit :

1.- Feux d'alarme 1991	fr.	2'500.--
2.- Fête du 1er août pour les communes du district de Nyon à St-Cergue	fr.	4'000.--
3.- Paléo - Grande Fête de la Jeunesse	fr.	5'300.--
4.- Journée de rencontre à son lieu d'origine	fr.	3'500.--
5.- Spectacle "Ramuz 1991" - "La Guerre aux Papiers"	fr.	40'000.--
6.- Divers	fr.	700.--
		-----
	fr.	56'000.--
		=====

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 26/90 relatif à l'aide financière aux manifestations liées à la commémoration du 700ème anniversaire de la Confédération en 1991 pour le montant de fr. 56'000.--,
- 2 / d'accorder un crédit de fr. 56'000.-- au titre de participation communale à ces festivités,
- 3 / d'autoriser l'Exécutif d'emprunter le montant nécessaire moyennant l'accord de la Commission des Finances,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement de l'exercice 1991 la somme de fr. 56'000.-- au titre d'amortissement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 novembre 1990, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

J.-P. Frutiger



le secrétaire

A. Badel